

Procès Verbal de la réunion du 23 mars 2009

Le dix sept mars deux mille neuf, une convocation est adressée individuellement à chaque Conseiller Municipal pour une réunion prévue le **vingt trois mars deux mille neuf**, à vingt heures trente minutes, salle de la Mairie.

☆☆☆☆☆

ORDRE DU JOUR

- * Vente de l'ancien presbytère
- * **Budget principal**
Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2008
Vote des taux des taxes locales
Vote du Budget Primitif 2009
- * **Budget annexe – « Service Assainissement »**
Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2008
Vote du Budget Primitif 2009
- * **Budget annexe – Lotissement -** Vote du Budget Primitif 2009
- Plan d'Occupation des Sols : révision simplifiée pour la création d'un parc éolien
- Questions diverses

☆☆☆☆☆

L'an deux mille neuf, le vingt trois mars, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard BEAUBEAU, Maire.

Etaient présents : MM. BEAUBEAU Bernard, MÉMETEAU Jérôme, QUINTARD Dominique, MACOUIN Bernard, PIN Stéphane,
Mmes BOUTIN Annabelle, OLÉAC Fabienne, ROY Estelle,
MM. CLÉMENT Alain, DELAVault Alain, OLIVIER Patrice, ROUSSEAU Christian.

Absent représenté : M. ROUSSEAU Daniel

Absente : Mme EBRAN PICHON Martine.

Mademoiselle Fabienne OLEAC a été élue **Secrétaire**.

N°2009 - 101 – Vente de l'ancien presbytère

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal deux offres de prix concernant la vente du presbytère, immeuble cadastré G410 et G411 :

- Monsieur JORDAN Mark (par l'intermédiaire de l'agence immobilière « Imo Conseil » de LUSIGNAN) : 91500 €

- Monsieur BOUJU Jean-Sébastien et Mademoiselle WEISSWEILER Mila (par l'intermédiaire de Madame CARRENO, de l'étude de Maître MEUNIER, Notaire à LUSIGNAN) : 91000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- consent à la vente de l'ancien presbytère, immeuble cadastré G410 et G411
- retient l'offre de 91500 € de Monsieur JORDAN Mark
- confie à Maître MEUNIER Jean François, Notaire à LUSIGNAN l'établissement des actes de vente au profit de Monsieur JORDAN Mark.

**N°2009 - 102 – Vote des taux
des trois taxes locales pour 2009**

Monsieur le Maire fait savoir que dans la Loi de Finances pour 2009, les coefficients de revalorisation applicables aux valeurs locatives servant de base aux impôts directs locaux sont fixés à **1,015** pour les propriétés non bâties et à **1,025** pour les propriétés bâties.

Monsieur le Maire propose de majorer les taux actuels de l'ensemble des trois taxes pour 2009.

Après débat et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des voix (9 pour, 3 contre, 1 abstention) accepte de majorer les taux des 3 taxes pour 2009.

Une proposition de majoration de 1% sur les trois taxes est soumise au vote du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité des voix (9 pour, 3 contre, 1 abstention), une augmentation des trois taux de **1%**, ce qui donne :

Taxes	Taux 2009
• Taxe d'Habitation	13.49
• Taxe Foncier Bâti	15.70
• Taxe Foncier Non Bâti	37.16

Les taux appliqués aux bases d'imposition prévisionnelles transmises par les services fiscaux pour 2009, donnent les produits suivants :

Taxes 2009	Taux	Bases	Produits
• Taxe d'Habitation	13.49 %	624 300	84 218 €
• Taxe Foncière Bâti	15.70 %	367 500	57 697 €
• Taxe Foncière Non Bâti	37.16 %	106 600	39 613 €
		Total	181 528 €

N° 2009 - 103 – Excédents et Déficits
à reporter sur l'exercice 2009
- Budget principal -
- Budgets annexes : « Service Assainissement » - « Lotissement » -

Le Conseil Municipal prend acte des différents excédents et déficits à prendre en compte pour l'établissement des Budgets Primitifs 2009.

BUDGET PRINCIPAL - COMMUNE

FONCTIONNEMENT

Résultat 2008	+ 54 591.13 €
<i>Total à affecter sur le BP 2009</i>	+ 54 591.13 €

INVESTISSEMENT

Report 2007	- 148 807.04 €
Résultat 2008	+ 110 493.61 €
<i>Total à reprendre sur le BP 2009 en investissement (art. 001)</i>	- 38 313.43 €

**BUDGET ANNEXE -
ASSAINISSEMENT**

FONCTIONNEMENT

Report 2007	+ 2 263.90 €
Résultat 2008	+ 2 707.00 €
<i>Total à affecter sur le BP 2009</i>	+ 4 970.90 €

INVESTISSEMENT

Report 2007	+ 48 774.95 €
Résultat 2008	- 653.46 €
<i>Total à reprendre sur le BP 2009 en investissement (art. 001)</i>	+ 48 121.49 €

BUDGET ANNEXE - LOTISSEMENT

FONCTIONNEMENT

Résultat 2008	0 €
<i>Total à affecter sur le BP 2009</i>	0 €

INVESTISSEMENT

Résultat 2008	0 €
---------------	-----

N°2009 - 104 – Affectation du résultat**Budget principal - Commune**

Après avoir constaté un excédent de fonctionnement de **54 591.13 €** sur le Compte Administratif 2008 de la Commune, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'affecter cet excédent de **54 591.13 €** à l'article 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » de la section d'investissement sur le Budget Primitif 2009 de la Commune.

N°2009 - 105 – Budget Primitif 2009**Budget principal - Commune**

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Budget Primitif de la Commune pour 2009 qui s'équilibre de la manière suivante :

- **Section de Fonctionnement** 497 751 €
L'autofinancement dégagé est de : 19 726 €
- **Section d'Investissement** 340 739 €

Les sommes suivantes sont affectées en dépenses aux opérations ci-dessous :

• Solde d'investissement reporté		38 313.43 €
• Opérations financières		20 010.57 €
• Travaux en régie		32 000.00 €
• Opération n°100	Bâtiments divers	21 555.00 €
• Opération n°101	Voirie divers	61 050.00 €
• Opération n°103	Matériel divers	44 750.00 €
• Opération n°111	Refonte de la voirie	5 000.00€
• Opération n°112	Aménagement de la Vallée	23 000.00 €
• Opération n°119	Acquisition d'immeubles	14 460.00 €
• Opération n°122	Protection incendie	6 500.00 €
• Opération n°123	Plantation de haies	11 500.00 €
• Opération n°124	Cimetière	7 400.00 €
• Opération n°125	Sécurisation du bourg	25 900.00 €
• Opération n°126	Mairie	6 000.00 €
• Opération n°127	Plan d'Occupation des Sols	23 300.00 €

Total

340 739.00 €

Madame Annabelle BOUTIN quitte la salle des délibérations et donne procuration à Mademoiselle Fabienne OLEAC pour la suite de la réunion.

N°2009 - 106 – Affectation du résultat

- Budget annexe : Service Assainissement -

Après avoir constaté un excédent d'exploitation de **4 970.90 €** sur le Compte Administratif 2008 du Service Assainissement, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'affecter cet excédent de **4 970.90 €** à l'article 002 « Excédent de fonctionnement reporté » de la section de fonctionnement sur le Budget Primitif 2009 de ce service.

N°2009 - 107 – Budget Primitif 2009

Budget annexe : Service Assainissement -

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le Budget Primitif du Service Assainissement pour 2009 qui s'équilibre de la manière suivante :

- **Section de Fonctionnement** 26 312 €
- **Section d'Investissement** 423 392 €

Les sommes suivantes sont affectées aux opérations ci-dessous :

• Opération	sans affectation	22 892.00 €
• Opération n°102	Assainissement divers	3 000.00 €
• Opération n°108	Assainissement « les Quintardières »	280 000.00 €
• Opération n°109	Assainissement « l'Auzannière »	34 500.00 €
• Opération n°110	Assainissement « Lagunes »	23 000.00 €
• Opération n°111	Assainissement « rue des Rocs »	30 000.00 €
• Opération n°108	Etude globale	30 000.00 €
Total		423 392.00 €

N°2009 - 108 – Budget Primitif 2009

Budget annexe : Lotissement communal

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le Budget Primitif « Lotissement communal » pour 2009 qui s'équilibre de la manière suivante :

- **Section de Fonctionnement** 390 000 €
- **Section d'Investissement** 390 000 €.

N°2009 - 109 – Assainissement du hameau de l'Auzanière
- avenant n°1 en diminution au marché -

Monsieur Bernard MACOUIN fait savoir que les travaux d'assainissement du hameau de l'Auzanière sont achevés et que leur montant sera moins élevé que prévu dans la mesure où le réseau s'arrête en limite de la parcelle G 135 appartenant à Monsieur et Madame PICAMIL au lieu d'aller au droit de l'entrée de leur propriété (parcelle G 136).

Le montant des travaux ainsi économisé est de 2 808 € HT, soit 3 358.37 € TTC et fait l'objet d'un avenant n°1 en diminution au marché.

Le montant initial du marché étant de 31 942.17 € TTC, il devient après avenant n°1 : **23 899.50 € HT, soit 28 583.80 € TTC**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cet avenant n°1 en diminution au marché d'un montant de 2 808 € HT, soit 3 358.37 € TTC et prend acte que le marché après avenant n°1 passe à 23 899.50 € HT, soit 28 583.80 € TTC.

N°2009 - 110 – Plan d'Occupation des Sols
- Principe d'une révision simplifiée pour la création d'un parc éolien -

Monsieur le Maire rappelle qu'il avait souhaité une réflexion sur une éventuelle mise en place d'une révision simplifiée du Plan d'Occupation des Sols qui permettrait d'inclure dans le règlement des zones NC, la possibilité de construire des éoliennes.

Le règlement actuel des zones NC (zones de richesses économiques et naturelles réservées aux activités agricoles) prévoit en Section 1 (Nature de l'occupation et de l'utilisation du sol) – article 1 (occupations et utilisations du sol admises) - 5^{ème} alinéa : **les ouvrages et constructions nécessaires au fonctionnement des Services Publics.**

Monsieur le Maire rappelle qu'un permis de construire a été délivré par Monsieur le Préfet en date du 7 juillet 2008 pour la construction d'une éolienne et d'un poste de livraison, conformément au règlement des zones NC.

Après avoir pris connaissance du règlement actuel du Plan d'Occupation des Sols et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal juge qu'il n'y a pas lieu de mettre en place une révision simplifiée sur les parcelles de terrain concernées par la construction d'un parc éolien.

N°2009 - 111 – Travaux d'électricité sur bâtiments

Monsieur Dominique QUINTARD présente des devis pour la réalisation de travaux d'électricité dans les bâtiments communaux suivants :

- Eglise : installation d'une prise et d'un spot commandé par interrupteur
- local commercial 1 rue Saint Jean Baptiste : modification d'un point lumineux dans la cave.

	Eglise	Local commercial
Ets MIMAULT Frères	484 € HT	115 € HT
Ets PROUTEAU Sébastien	490 € HT	78 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient la proposition de l'Ets PROUTEAU Sébastien de LUSIGNAN pour un montant global de 568 € HT, soit 679.33 € TTC, et demande l'imputation de la dépense en investissement à l'article 2313 de l'opération « Bâtiments divers ».

N°2009 - 112 – Contrat de maintenance avec GÉOSPHERE

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal le projet de contrat de maintenance du logiciel Géovillage explorer de la société GÉOSPHERE (assistance téléphonique et mise à jour des logiciels).

Le présent contrat est prévu pour une durée de 1 an renouvelable par année entière, par reconduction expresse ne pouvant excéder 5 ans.

Pour information le prix de la maintenance pour 2009 est de 196.38 € HT, soit 234.87 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte les termes du contrat de maintenance référencé N : L20090101-987 de la société GÉOSPHERE et charge le Maire de le signer.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 24 heures.